

Janvier 2017

Radenac infos

Bulletin trimestriel



Mairie de Radenac—Téléphone : 02-97-22-43-19—mairie.radenac@wanadoo.fr

Meilleurs vœux 2017 à tous

Au nom du conseil municipal, des adjoints, au nom des membres du CCAS, au nom des agents municipaux, Je vous souhaite le bon et le meilleur pour cette nouvelle année qui commence. Des vœux de santé, de joie, de réussite et d'humanité...

Il fait bon vivre à Radenac.

La preuve : nous gagnons toujours de la population. 1 054 habitants ; c'est le résultat du recensement effectué au début de l'année dernière. Ce sera notre chiffre officiel pour 2019.

D'un point de vue démographique : 2016 est une année stable. Le solde naturel des décès et des naissances est équilibré : 15 décès et 15 naissances (8 filles et 7 garçons), 4 mariages et 1 baptême républicain ;

En matière d'urbanisme :

2 permis de construire pour des habitations nouvelles.

2016 aura vu la construction du mini-stadium à côté du centre de loisirs, les aménagements de la rue du Tertre sont bien avancés. La liaison piétonne sera enfin sécurisée.

La concrétisation du projet de la zone d'activités de Vachegard : les travaux ont été réalisés par la communauté de communes dont le territoire est vaste mais qui veille à ce qu'il y ait une équité dans la répartition des investissements.

Le projet de 2017 vous le connaissez déjà. Nous en parlons depuis très longtemps. Il s'agit de l'aménagement du bourg. Nous avons beaucoup travaillé sur ce dossier en 2016 et nous vous présentons là une esquisse de ce à quoi pourrait ressembler notre agglomération dans les années à venir.

*Vœux de la
municipalité
Samedi 14 janvier
2017*



Bonne année 2017

D'autres projets notamment économiques seront suivis de près par le conseil municipal notamment et toujours par rapport aux énergies renouvelables : l'extension du parc éolien et la ferme photovoltaïque de Quilian.

L'évolution et le devenir de la carrière...

Des dossiers importants. Des dossiers économiques qui génèrent de la richesse, des emplois, avec des retombées fiscales pour la commune, la communauté de communes, le département... Nous sommes là au cœur de l'action et du sens qui peut animer un élu local. Celui de l'intérêt général, je dirais même plus : celui de l'intérêt général partagé...

L'actualité de ce début 2017 (de la fin 2016) c'est aussi chez nos voisins de REGUINY : le projet de création d'une école publique, projet que nous suivrons avec vigilance.

Revenons à des perspectives plus réjouissantes. En 2016 la communauté de communes a réalisé le Parc d'activités de Vachegard. Il nous faut maintenant le remplir. A ce jour deux entreprises sont intéressées pour s'y installer.

Je vous re souhaite en guise de conclusion à toutes et à tous, tout le meilleur pour 2017.

Vive Radenac !

B. LE BRETON

SOMMAIRE

Vœux de la municipalité	Pages 1 - 2
Délibérations du Conseil Municipal	Pages 3 -8
Etat civil	Page 9
Urbanisme	Page 9
Travaux	Pages 9 - 11
Informations	Pages 12 - 22
Actualités	Pages 23 - 26
Associations	Pages 27 – 29
Festivités à venir	Page 30
Autrefois	Page 31
Calendrier des fêtes	Page 32

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 novembre 2016

Nombre de membres

Afférents au conseil municipal : 14
En exercice : 10
Votants :

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, M. GICQUEL David, Mme GICQUEL Claudine, M. LE NORMAND Kléber, M. TARDIVEL Michel, M. ALLAIN Philippe, M. DEDIEU Philippe, M. PIRIO Philippe, Mme LE BLAY Sonia, Mme TATTEVIN Magali
Absent : M. LE BRETON Pierrick
Excusées : Mme LE CALLONNEC Sylvie, Mme CORFMAT Katell, Mme VERA Aurélie
Secrétaire de séance : Mme GICQUEL Claudine

A la demande de madame Claudine GICQUEL, Adjoint, une minute de silence a été observée à la mémoire de Monsieur Joseph LE BRETON, maire pendant 24 ans.

Monsieur le Maire met à l'approbation le compte rendu de la séance du 14 septembre 2016.
Le Compte rendu du 14 septembre est approuvé à l'unanimité.
Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la séance.

Réf	2016_11_01 et 12C			
VOTE		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
<i>A la majorité</i>		8	0	2

Objet de la délibération : Loi NOTRe : Dissolution du CCAS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) supprime dans son article 79 l'obligation pour les communes de moins de 1500 habitants de disposer d'un CCAS.
Après avoir délibéré, le conseil municipal décide la dissolution du C.C.A.S. à compter du **1er janvier 2017** et de créer une commission d'aide sociale composée des membres actuels du CCAS.

Réf	2016_11_02			
VOTE		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
<i>A l'unanimité</i>		10	0	0

Objet de la délibération : Modification statuts Pontivy Communauté

En application de la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) et dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) arrêté le 29 mars 2016 par le Préfet des Côtes d'Armor qui prévoit le rattachement de la commune de Mûr-de-Bretagne à la nouvelle intercommunalité issue de la fusion de la Cidéral et de la communauté de communes Hardouiniais-Mené, il convient de modifier les statuts de la communauté de communes.

En effet, les articles 64 et 66 de la loi NOTRe ont ajouté de nouvelles compétences obligatoires et élargi la liste des compétences optionnelles des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et l'article 68 de cette même loi prévoit que les communautés de communes existantes au 8 août 2015 doivent se conformer aux dispositions relatives à leurs compétences telles que définies par la loi, avant le 1^{er} janvier 2017.

Le conseil communautaire a approuvé les nouveaux statuts en séance le 27 septembre 2016 par délibération N°01-CC27.09.16

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide les modifications apportées.

Réf	2016_11_04			
VOTE		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
<i>A l'unanimité</i>		10	0	0

Objet de la délibération : Demande de subvention - Travaux voiries 2017

Monsieur Kléber LE NORMAND, Adjoint aux travaux soumet le programme des travaux de voirie pour 2017 arrêté par la commission "voirie" du 15 octobre 2016 et apporte toutes les explications nécessaires.

Monsieur le Maire précise que des subventions peuvent être sollicitées auprès du conseil départemental au titre du PDIC et de Pontivy Communauté au titre des fonds de concours pour ces travaux de voirie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à **50 000 € H.T.** le montant du programme des travaux de voirie pour l'année 2017 et sollicite l'aide du conseil départemental et de Pontivy Communauté pour ces travaux de voirie.

Réf	2016_11_05			
VOTE		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
<i>A l'unanimité</i>		10	0	0

Objet de la délibération : Contrat unique d'insertion

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le contrat unique d'insertion de madame Marie-Thérèse JARNO arrive à échéance le 02 novembre 2016.

Il est rappelé que madame JARNO fait l'entretien des locaux (mairie, salles etc...) et aide au service à la cantine municipale. Monsieur le Maire précise qu'il a signé avec Pôle Emploi le renouvellement du contrat aidé et rappelle que l'Etat intervient à hauteur de 80 % et que Pontivy Communauté participe financièrement à la mise en place de ce dispositif d'accompagnement à l'emploi pour 15 % du taux horaires brut du SMIC dont le cadre du soutien en faveur de l'emploi. Le Conseil Municipal sollicite le renouvellement du contrat d'accompagnement à l'emploi (20 heures par semaine) relatif à l'entretien des locaux (mairie, salles etc...) et l'aide au service à la cantine et autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce contrat.

Réf	2016_11_06		
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	10	0	0

Objet de la délibération : Ligne de trésorerie

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la consultation relative à la mise en place d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole du Morbihan et de ARKEA (Crédit Mutuel de Bretagne).

Le Conseil Municipal retient la proposition de ARKEA Banque Entreprise et Institutionnels pour la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 €.

Réf	2016_11_07A et 07B		
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	10	0	0

Objet de la délibération : Décisions modificatives : Budget Commune et Panneaux Photovoltaïques

Les décisions modificatives relatives au budget de la Commune et des Panneaux Photovoltaïques sont validées par le Conseil Municipal.

Réf	2016_11_08A et 08B		
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
Aucun	0	0	0

Objet de la délibération : Délégation de signature : Maîtrise d'œuvre + Travaux Aménagement rue du Tertre

Monsieur le Maire précise qu'il a signé les marchés relatifs à l'aménagement de sécurité dans la rue du tertre.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet C.E.A. (Mr Serge LIZIARD) de Guénin pour un montant de **3 200.00 € H.T.** et les travaux à l'entreprise EIFFAGE de PONTIVY pour un montant de **49 855.00 € H.T.**

Ces décisions ont été prises dans le cadre des délégations de signature au Maire conformément à la délibération du 11 avril 2014 relative aux délégations consenties au Maire par le conseil municipal.

Réf	2016_11_09		
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	10	0	0

Objet de la délibération : Avance remboursable de la Commune au budget "Panneaux Photovoltaïques"

Le Conseil Municipal décide de faire une avance de trésorerie de 470.00 € au budget panneaux photovoltaïques.

Réf	2016_11_10		
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	10	0	0

Objet de la délibération : Concours du Trésorier de Pontivy - Attribution de l'indemnité de conseil

Il est décidé de solliciter le concours de la trésorière de Pontivy en sa qualité de receveur pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies par l'arrêté du 16 décembre 1983 et de lui accorder l'indemnité de conseil à taux plein.

Réf	2016_11_11		
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	10	0	0

Objet de la délibération : Installations classées : Dossier EARLDES PINS

Monsieur le Maire présente un dossier d'installation classée pour la protection de l'environnement déposé par l'EARL DES PINS (représentée par Mr Yannick LE BRETON et Madame Annaïg TANGUY), en vue d'exploiter un élevage bovin devant comporter, après reprise partielle de la SCEA DU GROS CHENE, un effectif de 185 vaches laitières au lieu-dit "Carassoué" en Buléon (56500). Le Conseil Municipal émet un avis favorable sous réserve du respect du droit des tiers et de l'application de la réglementation en vigueur.

Réf	2016_11_12A		
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	10	0	0

Objet de la délibération : Indemnités pour le gardiennage des églises communales

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par circulaire du 30 mai 2016, monsieur le Ministre de l'Intérieur précise que l'application de la règle de calcul habituelle pour le gardiennage des églises communales conduit au maintien pour 2016 du montant fixé en 2015 à savoir 119.55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer l'indemnité de gardiennage des églises communales d'un montant de 119.55 €.

Réf	2016_11_12B			
VOTE		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité		10	0	0

Objet de la délibération : Achat d'un groupe électrogène

Sur proposition de monsieur le Maire, il est décidé faire l'acquisition d'un groupe électrogène d'occasion pour les services techniques.

INFORMATIONS

3 - PLUi : Groupe de travail

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 15 décembre 2015, le conseil communautaire de Pontivy Communauté a décidé de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Il précise que plusieurs réunions publiques se sont déroulées sur le lancement de la démarche de création du PLUi et qu'un registre des observations du public est à disposition en mairie.

Dans le cadre de cette étude, il est proposé de créer un groupe de travail sur le suivi de ce document qui sera composé du Maire et des adjoints ainsi que de la commission "Aménagement" à savoir Messieurs Philippe ALLAIN, Philippe DEDIEU et Mesdames Aurélie VERA et Katell CORFMAT.

13- DIVERS

- Calvaire du 8 septembre 1938

Monsieur le Maire fait part qu'il a reçu madame MARION, descendante de la famille LE GOUIL qui se préoccupe du devenir du calvaire. Pour rappel, un train ramenant à Vannes des pèlerins qui s'étaient rendus au pardon de Notre Dame du roncier a déraillé le 08 septembre 1938 à l'emplacement même du calvaire et a fait 3 victimes qui habitaient Vannes dont Madame Anne-Marie LE GOUIL et sa fille Marie-Antoinette de 12 ans ainsi qu'Albert LE BOUQIN âgé de 15 ans.

Il est précisé que la Commune s'engage à entretenir le calvaire.

- Ragondins

L'opération d'élimination des ragondins a démarré depuis le 21 octobre. Il est précisé que 131 ragondins ont été éliminés en 2015 et depuis le début d'année 120 ont déjà été pris. Monsieur le Maire tient particulièrement à souligner le travail qui est réalisé et à remercier toute l'équipe.

- Mutualisation Pontivy Communauté

Un point est fait par Kléber LE NORMAND sur les différentes pistes lancées par Pontivy Communauté sur la mutualisation des services notamment les marchés publics, l'informatique, la création d'un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale).

- Assemblées Générales

Monsieur le Maire fait part qu'il a assisté aux différentes assemblées générales (Comité des Fêtes, APEL). Si les situations financières sont saines, il est relevé que le coût du transport pour la piscine pèse sur le budget de l'APEL.

- Conservatoire de musique

Le conservatoire de musique, comme les années précédentes, interviendra sur l'ensemble du territoire de Pontivy Communauté. Il est prévu une intervention à Radenac le lundi après-midi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 00.

Séance du 15 décembre 2016

Date de la convocation
07/12/2016

Date d'affichage
07/12/2016

Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 14
En exercice : 12
Votants :

L'an 2016, le 15 Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Radenac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, M. GICQUEL David, Mme GICQUEL Claudine, M. LE NORMAND Kléber, M. LE BRETON Pierrick, M. TARDIVEL Michel, M. ALLAIN Philippe, M. DEDIEU Philippe, M. PIRIO Philippe, Mme CORFMAT Katell, Mme LE BLAY Sonia, Mme VERA Aurélie

Absente : Mme LE CALLONNEC Sylvie

Excusée : Mme TATTEVIN Magali

Secrétaire de séance : Mme GICQUEL Claudine

Réf_	2016_12_01		
VOTE		POUR	CONTRE
A l'unanimité		12	0
			ABSTENTIONS
			0

Objet de la délibération : Parc éolien de "Vachegard"

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que la société ENGIE GREEN (anciennement dénommée FUTURES ENERGIES) développe un projet d'extension au parc éolien existant de Vachegard et souhaite soumettre à l'accord du Conseil Municipal pour la réalisation d'une éolienne supplémentaire.

Le Conseil Municipal donne son accord sur le projet de réalisation d'une éolienne sur le parc d'activité de Vachegard et autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Réf	2016_12_02		
VOTE		POUR	CONTRE
A l'unanimité		12	0
			ABSTENTIONS
			0

Objet de la délibération : Tarifs 2017

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer à compter du **1^{er} janvier 2017** les tarifs suivants :

1) Photocopies 2017

- La photocopie pour les particuliers (A4 Recto) **0.28 €**
- La photocopie pour les associations (A4 Recto) **0.10 €**
- La photocopie couleur pour les particuliers (A4 Recto) **0.53 €**
- La photocopie couleur pour les associations (A4 Recto) **0.20 €**

2) Salle Saint-Fiacre 2017

TYPE DE MANIFESTATION	TARIFS			
	RADENAC		Hors Commune	
	Associations	Particuliers	Associations	Particuliers
Réception après obsèques	Gratuit		Gratuit	
Réunions, A.G. avec pot de l'amitié, Arbres de Noël ...	Gratuit		102.00 €	102.00 €
Manifestations payantes (entrées :loto, fest-noz, bal)	100.00 €		270.00 €	
Repas (avec 100 ou 200 couverts inclus)	125.00 €	170.00 €	270.00 €	270.00 €
Vin d'honneur (avec 100 verres inclus)	53.00 €	63.00 €	100.00 €	100.00 €
Chauffage (du 01/10 au 30/04), en plus de la location	42.00 €			
Caution	Forfait de 420.00 €			

Il est précisé :

- que la gratuité est accordée une fois par an pour les associations de Radenac,
- que la salle Saint-Fiacre est louée avec 100 couverts compris et pour les associations radenacoises 200 couverts,
- que le couvert comprend 3 assiettes (creuse, plate et à dessert), 1 verre à pied, 1 couteau, 1 Fourchette, 1 grande cuillère, 1 cuillère à café ainsi qu'une tasse à café,

- que le chèque de caution sera restitué à l'organisateur si aucune dégradation n'a été constatée et qu'après paiement de la location de la salle ainsi que de la vaisselle le cas échéant,

- qu'il n'y a pas de tarif dégressif en fonction de la durée de location.

Il est rappelé que l'état des lieux de sortie devra se faire comme suit :

- le lendemain avant 9H00 si la salle est louée ce jour,
- le lendemain avant 12h00 si la salle n'est pas louée.

Si les délais ci-dessus ne sont pas respectés, une journée de location supplémentaire sera facturée.

3) Location de la vaisselle 2017

Tarifs consultables en mairie et sur le site internet.

Il est précisé que la location de vaisselle se fera par tranche de 20 couverts (comprenant 3 assiettes « creuse, plate et à dessert », 1 verre, 1 couteau, 1 Fourchette, 1 grande cuillère, 1 cuillère à café ainsi qu'une tasse à café)

4) Concession du cimetière 2017

- **72.00 €** pour une concession de 15 ans,
- **102,00 €** pour une concession trentenaire,
- **204.00 €** pour une concession cinquantenaire.

5) Columbarium 2017

Concession pour une case cinéraire pouvant recevoir deux urnes :

- 368.00 € pour 15 ans,
- 710.00 € pour 30 ans
- 1 139 € pour 50 ans

6) Spectacle Itinérant (Cirque etc...) 2017

Participation pour les itinérants du spectacle qui habituellement s'installent près de la Salle Saint-Fiacre et utilisent l'électricité, l'eau et les toilettes.

- une participation de 16.00 € par jour,
- une caution de 56,00 € qui sera restituée après règlement de la participation et vérification de l'état des lieux.

7) Divers 2017

Le forfait de la location de la vaisselle pour la Paroisse de Radenac lors du pardon de la Saint-Fiacre est fixé à 138.00 € (délibération initiale du 26/09/2011).

Il est rappelé que la gratuité de la salle Saint-Fiacre est accordée à l'APEL et l'OGEC de l'école Saint-Louis lors de manifestation organisée en faveur des enfants de l'école.

Réf	2016_12_03			
VOTE		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité		8	0	0

Objet de la délibération : Demande de subvention : APEL Ecole Saint-Louis

Monsieur le Maire fait part du courrier de madame Annick LEMERCIER, Directrice de l'Ecole Saint-Louis sur la demande de subvention pour le séjour scolaire du 30 janvier 2017 au 03 février 2017 pour les élèves en CM1/CM2.

Il précise que le thème retenu est "L'Art dans le monde" et que 22 élèves seraient concernés par cette sortie à l'île TUDY dans le Finistère.

Le Conseil Municipal décide de participer à hauteur de 80 € par élève.

Réf	2016_12_05			
VOTE		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité		12	0	0

Objet de la délibération : Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017

Sur proposition de monsieur le Maire, le conseil municipal autorise à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Réf	2016_12_06			
VOTE		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité		12	0	0

Objet de la délibération : Transmission des actes soumis au contrôle de légalité - Avenant Marchés publics

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité des dossiers de marchés publics dont le montant est égal ou supérieur à 209 000.00 € H.T.

Réf	2016_12_07A-B-C			
VOTE		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité		12	0	0

Objet de la délibération : Décisions modificatives: Budget Commune et Lotissement

Les décisions modificatives relatives au budget de la Commune et du lotissement « Le Clos du Parc » sont validées par le Conseil Municipal.

Réf	2016_12_08 A-B			
VOTE		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité		12	0	0

Objet de la délibération : Attributions de compensation 2016 + 2017

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée les montants de Pontivy Communauté retenus pour l'attribution de compensation définitive pour l'année 2016 et provisoire pour 2017.

Le montant est de 29 274 € pour l'année 2016 et 30 317 € pour l'année 2017.

Réf	2016_12_08c			
VOTE		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité		12	0	0

Objet de la délibération : Commission d'évaluation des charges transférées - Rapport

Le Conseil Municipal approuve l'évaluation des charges transférées de Pontivy Communauté qui comprend :

- Les transports scolaires: Commune de Noyal-Pontivy-transfert de personnel ;
- Le Service ATESAT : retrait de la commune de Le Sourn ;
- Le Service ADS : Adhésion de 5 nouvelles communes et retrait de Mûr de Bretagne ;
- Le Musée de l'électricité : commune de Saint-Aignan : révision du montant des charges transférées.

Réf	2016_12_08d			
VOTE		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité		12	0	0

Objet de la délibération : Modification du dispositif d'attribution des fonds de concours de Pontivy Communauté

Le conseil municipal adopte le nouveau dispositif d'attribution des fonds de concours de Pontivy Communauté.

Réf	2016_12_09			
VOTE		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
Aucun		0	0	0

Objet de la délibération : Délégation de signature : Contrat de prestation de service

Monsieur le Maire rend compte du coût de la prestation de service du laboratoire départemental d'analyses du Morbihan pour la cantine à savoir **494.73 € H.T.** pour l'année 2017.

Le conseil municipal prend acte de la décision prise dans le cadre de la délégation de signature au Maire conformément à la délibération du 11 avril 2014 relative aux délégations consenties au Maire par le conseil municipal.

INFORMATIONS

- Pontivy Communauté : transport pour la piscine

Pontivy Communauté va prendre en charge 10 aller-retour de transport pour la piscine.

- Centre Intercommunal de secours de Régigny

Les services de secours de Régigny ont réalisé 363 sorties dont 75 % pour "secours à la personne".

- Ragondins

Suite à la demande de cages supplémentaires, il est décidé dans un premier temps de faire le point avec les chasseurs.

- Recensement

Par courrier du 12/12/2016, l'INSEE informe que la population légale à compter du 1er janvier 2017 est de 1039 habitants.

- Courrier d'administré

Par mail du 25/11/2016, madame VORENGER sollicite la mise en place d'un miroir à Saint-Fiacre pour des raisons de sécurité.

Il est décidé de solliciter le Conseil Départemental afin de trouver des solutions appropriées (marquage au sol déplaçant la bande de roulement de la RD 11 vers le nord, mise en place de jardinière donnant un aspect de rétrécissement etc....

- Vœux de la municipalité

Il est rappelé que les vœux de la municipalité se dérouleront le 14 janvier 2017 à 11H00.

- Ecole publique à Régigny

Suite à la demande d'un conseiller, monsieur le Maire fait un point sur le dossier d'ouverture d'une école publique à Régigny.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 50.

PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Pour information, la production annuelle en électricité des panneaux installés sur l'atelier municipal est de 20 551 Kwh. Soit une recette communale de 3 171.66 € provenant du rachat de celle-ci par E.R.D.F.



ETAT-CIVIL

Naissances :

Le 25 octobre à NOYAL-PONTIVY, Léana LUCAS, 5, résidence du Tertre.

Le 1^{er} décembre à PLOERMEL, Tony TANGUY, 1 le Pont-Roport

Le 20 janvier 2017 à NOYAL-PONTIVY, Gianni MERLINI SIMON, Nespy



Décès :

Le 14 octobre à PLEUGRIFFET, Mme Simone LE METAYER, née CHARLES, 90 ans (La mare aux canes).

Le 11 décembre à VANNES, Marthe LE BRETON née BROHAN , 85 ans (28, rue Anne de Bretagne).

Le 21 décembre à PLUMELIN, Sidonie TANGUY née ETIENNE, 87 ans (Le Moulin).

Le 28 décembre à MEXICO, Alexandra GRIGNON, 42 ans (Quillan)

Le 29 décembre à NOYAL-PONTIVY , Fernande LECUYER née LE BRETON, 94 ans, Les rivières.

Avis de mention de décès :

Le 27 novembre à VANNES, Mme Thérèse LORENT, née le 13 août 1933 à Kergal.

Le 30 novembre à la MORTAGNE-AU-PERCHE, M. Pierre COBIGO, né le 7 mars 1936 à Créhozo

Le 4 janvier 2017 à NOYAL-PONTIVY, Thérèse LE FLOCH, née le 22 octobre 1928 à Saint-Fiacre.

Le 4 janvier à PLOERMEL, Abel GUILLO, né le 24 mars 1927 à Kerbasco.

URBANISME

DÉCLARATIONS DE TRAVAUX

Mme Jeannine BANNEROT, 20, La Bottine : VERANDA

M. David ROUSSEL, 11, rue Dominique Nogues : CLOTURE

M. Bernard LE LARGE, rue de la maladie : DIVISION DE PARCELLE

PERMIS DE CONSTRUIRE

M. Mme Anthony LE MOIGNIC, 18, rue Charles de Foucauld : ABRI VOITURE

Mme Marina LE POUL, 23, rue de la maladie : HABITATION

SARL de KERLUDAN, Kerludan : SECHOIR A CEREALES.

TERRAINS A VENDRE

Lotissement du Clos du Parc : dernier lot à vendre n° 8 d'une superficie de 714 m2.

Rue de la maladie : 2 lots A et B d'une superficie de 850 m2.

TRAVAUX

BORNE ELECTRIQUE

Installation d'une borne électrique rue Anne de Bretagne, face à la mairie

Reste à charge de la commune : 1 200 €.



MINI STADIUM



Coût : 55 000 €. Subvention : 75 %.



Reste le marquage au sol à faire.

AMENAGEMENT RUE DU TERTRE

Coût : 53 000 €. Subvention : 60 %.



PARC D'ACTIVITES LANDE DE VACHEGARD



AMENAGEMENT DU BOURG

Ceci est un projet et non une version définitive. Les différentes esquisses sont exposées dans le hall de la mairie.

Réunion publique le vendredi 27 janvier à 19 H à la salle Les Lutins, 3, rue du moulin à vent.

PLAN D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE RADENAC - Place de l'église - 2017



Maîtrise d'Ouvrage : Commune de RADENAC
15 rue Anne-de-Bretagne
56500 RADENAC
02 97 22 43 19

Maîtrise d'Oeuvre :

Atelier ERSILE
Architectes Paysagistes
Ancienne école de la Ischaie
56300 GUJER
Tél. 02 97 22 18 44
cedric.arsier@atelier-ersile.fr



ECR Environnement
Agence de Lorient
ZA Kerkoad II - 2, rue Ampère
56 260 L'ARMOR-PLAGE -
M. : 02 97 87 42 32

INFORMATIONS

CARTES D'IDENTITÉ

Dès le 1^{er} décembre 2016, la commune ne délivre plus de carte nationale d'identité. Vous devez vous rendre dans l'une des 28 communes du département (exemple : LOCMINE, PONTIVY, VANNES, PLOERMEL...) déjà équipées d'une station de recueil de passeports pour solliciter la délivrance d'une carte d'identité.

Vous aurez la possibilité de faire une pré demande en ligne depuis votre domicile en vous connectant sur le site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés : <https://ants.gouv.fr>

Vous conserverez le numéro de demande de carte d'identité que vous présenterez à la mairie.

Prendre rendez-vous avec la mairie pour la prise d'empreinte, et la vérification du dossier

Pour LOCMINE : 02-97-60-00-37

La nouvelle carte d'identité vous sera remise par la mairie de la commune où vous avez fait la demande.

DONS DU SANG

REGUINY :

20/01/2017

12/05/2017

11/09/2017

04/12/2017

RADENAC

03/04/2017

MOREAC

31/03/2017



INFO ÉNERGIE EN BRETAGNE

Près de chez vous, des conseils techniques, neutres et gratuits pour votre logement.

Un conseiller près de chez vous, retrouvez les coordonnées

www.bretagne-energie.fr

Des conseils pour le neuf ou la rénovation :

- Isolation,
- Chauffage et eau chaude,
- Energies renouvelables,
- Ventilation,
- Aides financières...



complètes sur le site

Des experts de l'énergie à votre service, un service financé et coordonné par l'ADEME et le Conseil Régional de Bretagne.

Un service gratuit : numéro vert 0805 203 205 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Les espaces Info Énergie vous conseillent de 13 h 30 à 17 h 30 du lundi au vendredi.

Un conseiller près de chez vous :

Pays de PONTIVY : infoenergie@pays-pontivy.fr

CALENDRIER ELECTORAL 2017

- 23 avril : 1^{er} tour de l'élection présidentielle
- 7 mai : 2^{ème} tour de l'élection présidentielle
- 11 juin : 1^{er} tour des élections législatives
- 18 juin : 2^{ème} tour des élections législatives
- 24 septembre : Elections sénatoriales



FILIÈRES ANC – DIFFÉRENCES ET CONSEILS

Rappels :

❖ Pour mettre en place une filière, l'usager fait appel à un bureau d'études (BE) de sols et de filières qui :

- doit prodiguer à l'usager des conseils :
 - ✓ sur les différences entre les filières ainsi que les modalités d'entretien ;
 - ✓ les coûts d'investissement et d'entretien
- peut être charté (gage de qualité) : <http://www.charte-assainissement56.org> (liste de BE + conseils)

❖ L'usager peut compléter son information en consultant le « **Guide d'information sur les installations - Aide au choix des filières** » : <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/outils-d-information-usagers-a502.html>

Pour tout renseignement complémentaire :

SPANC de PONTIVY COMMUNAUTE : 02 97 25 01 70

mel : info@pontivy-communaute.bzh

www.pontivy-communaute.bzh



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



RÉGION DE GENDARMERIE
DE BRETAGNE

Groupement de gendarmerie
départementale du Morbihan



MISE EN GARDE GENDARMERIE DU MORBIHAN

VOLS PAR RUSE AU PRÉJUDICE DES PERSONNES VULNÉRABLES

De nombreux signalements d'individus **vendant des calendriers** ont récemment été communiqués au groupement de gendarmerie départementale du Morbihan, alors qu'il ne sont pas accrédités par des organisations caritatives ou institutionnelles (pompiers, facteurs...).

A l'occasion de leurs démarchages, ces vendeurs de calendriers, voire d'autres objets (fleurs, bibelots...), profitent **de la vulnérabilité des personnes âgées** pour **s'introduire chez elles** et dérober du numéraire.

Afin de prévenir ces vols, une fiche de recommandations destinée aux personnes vulnérables a été élaborée.

Ce document pourra utilement être remis aux personnes fragiles. Les polices municipales, aides-ménagères à domicile, clubs de retraités pourront être mis à contribution afin de sensibiliser la catégorie de la population particulièrement exposée.

Des "correspondants sûreté" sont disponibles dans chaque brigade de gendarmerie du Morbihan. Sur demande, ils peuvent apporter des conseils sur les mesures à prendre pour prévenir les actes de délinquance.

LA GENDARMERIE DU MORBIHAN VOUS INFORME

Comment vous protéger contre ce type d'escroquerie ?

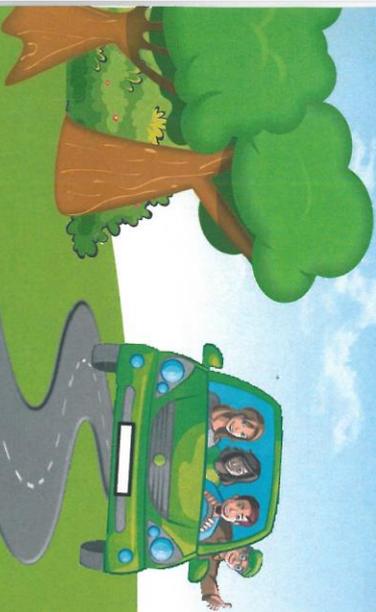
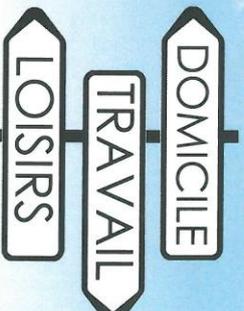
- Si une personne inconnue se présente à l'interphone ou frappe à votre porte, utilisez le viseur optique voire l'entrebâilleur.
- **Si vous avez des doutes, ne la laissez pas entrer.** Si vous effectuez un contre-appel, utilisez les numéros de téléphone que vous avez en votre possession (figurant généralement sur les avis d'échéance et les factures) et non pas ceux donnés par la personne qui se présente ou vous appelle.
- Soyez vigilant lorsque des employés du gaz, de l'électricité, de la poste, des policiers ou des gendarmes se présentent chez vous. Même si la personne est en uniforme, demandez lui une carte professionnelle ou un justificatif d'intervention.
- Si vous faites entrer une personne, essayez de solliciter la présence d'un voisin. Accompagnez cette personne dans tous ces déplacements à l'intérieur de votre domicile.
- Ne laissez pas pénétrer des démarcheurs à plusieurs, ils peuvent facilement détourner votre attention.
- Ne divulguez en aucun cas où vous cachez vos bijoux, argent ou tout autre objet de valeur.
- Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semblent pas clairs. Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours. Ne payez rien en espèce (service ou objet).
- **Face à une situation anormale, faites appel à la gendarmerie en composant le : 17.**

Économique • Écologique • Convivial • Solidaire



AIRES DE COVOITURAGE

Cléguérec, Noyal-Pontivy, Pontivy, Saint-Gérand, Rohan



Le savez-vous ?

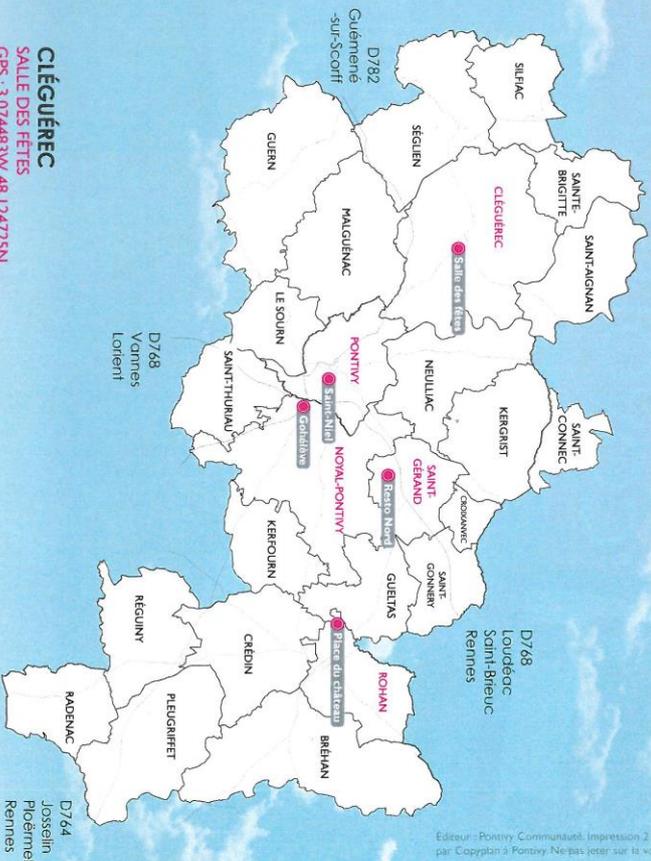
1 km en voiture **0.30 €**

Trajet A/R domicile-travail :
40 km * 220 fois / an **2 640 €**

Économie réalisée en covoiturant
avec deux personnes **1 760 € / an !**



CARTE DES AIRES PONTIVY COMMUNAUTÉ



Editeur : Pontivy Communauté. Impression 2 600 exemplaires, par Copysprint à Pontivy. Ne pas jeter sur la voie publique.



CLÉGUÉREC
SALLE DES FÊTES
GPS : 3.074483W 48.124725N
8 places

NOYAL-PONTIVY
GOHELEVE
GPS : 2.941179W 48.054620N
33 places

PONTIVY
LECLERC/ STANIEI
GPS : 2.946157W 48.068100N
15 places

SAINTE-GERAND
RESTO NORD
GPS : 2.877268W 48.107703N
20 places

ROHAN
PLACE DU CHÂTEAU
GPS : 2.753558W 48.067238N
30 places

- 100 places de parking
- des espaces d'attente sécurisés

“ AVEZ LE RÉFLEXE TAD ! ”

Bon à savoir !

- Les titres de transport sont en vente dans le TAD uniquement. Merci de faire l'appoint au moment du paiement. Ils sont aussi valables sur le réseau PondiBUS !
- Les enfants de - 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte.
- Le TAD est gratuit pour les - 4 ans.



Vous rencontrez des difficultés pour vous déplacer ? Ne possédez pas de permis ?

Sur réservation et selon une grille horaire, le TAD vient vous chercher à domicile, les samedis et mercredis, et vous dépose au lieu de votre choix : La Plaine et la gare SNCF à Pontivy, le pôle hospitalier Kerio, les communes de Noyal-Pontivy, Cléguérec, Mûr-de-Bretagne, Bréhan et Rohan (centres-bourgs).

Comment faire ?

Réservez votre voyage, au plus tard à 17h la veille de votre départ au **0 800 01 01 56** : indiquez l'adresse à laquelle vous souhaitez être pris en charge, l'heure, le nombre de passagers et votre destination.

Le jour de votre départ, le véhicule se présente à l'heure et à l'adresse indiquée : achetez votre titre de transport (aller simple ou aller-retour) auprès du conducteur ou présentez votre titre de transport en cours de validité. Pour le retour, prévoyez d'être à l'arrêt 5 min avant l'heure. Le TAD vous reconduit au lieu de départ.

Attention : toute annulation doit se faire au plus tard à 17h, la veille de votre déplacement.

Bon voyage avec le TAD !



Service accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour bénéficier d'un véhicule adapté le jour de votre voyage, indiquez-le lors de votre réservation.

* Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

LES HORAIRES

mercredis et samedis (hors jours fériés)

ALLER - horaires d'arrivée aux points d'arrêt	RETOUR - horaires de départ aux points d'arrêt
9h30	12h00
10h30	16h00
14h00	18h00

2 €

Ticket unité

Carte de 10 voyages à 15 €

Le TAD fonctionne sur

Bréhan, Cléguérec, Crédin, Croixanvec, Gueltas, Guern, Kergrist, Kerfour, Le Sourn, Malguénac, Mûr-de-Bretagne, Neulliac, Noyal-Pontivy, Pleugriffet, Radenac, Régigny, Rohan, Saint-Aignan, Sainte-Brigitte, Saint-Connec, Saint-Gérard, Saint-Gonnery, Séglien, Silfiac, Saint-Thuriau.

Pour vos déplacements sur Pontivy, empruntez PondiBUS !

Transport de la région de Pontivy

POINT D'ARRÊT TAD

- Lignes régionales
- Réseau TIM
- Réseau MOOVI
- Réseau Tibus Carnant - Landéac

LES TRANSPORTS SCOLAIRES OUVERTS A TOUS !

Tous les usagers, même ceux qui ne sont pas collégiens, lycéens ou étudiants, peuvent utiliser les services de transports scolaires dans la limite des places disponibles.

Avec une arrivée à 7h45 à Pontivy et deux départs à 17h00 et 17h45 (12h15 le mercredi), les transports scolaires peuvent faciliter vos déplacements quotidiens entre votre domicile et Pontivy. Plans et horaires des circuits disponibles sur le site internet de Pontivy Communauté rubrique transports.

Tarifs :

- Ticket unité : 2 €
- Ticket 10 voyages : 15 €
- Abonnement mensuel : 32€
- Abonnement annuel : 320 €

Les titres de transports sont à retirer **uniquement** au siège de Pontivy Communauté (1 place Ernest Jan à Pontivy). Il est conseillé de contacter le service transport avant de se déplacer pour s'assurer de l'état des places disponibles (transports.scolaires@pontivy-communaute.bzh).

SECOURS CATHOLIQUE

Faites parrainer votre enfant !

Vous souhaitez que votre enfant crée des relations durables dans un cadre bienveillant...

Vous avez envie de partager des moments conviviaux en famille...

Vous voulez échanger en confiance...

Des rencontres régulières au cours de l'année autour d'un repas partagé et de jeux pour se connaître et tisser des liens entre un enfant et un parrain ou une marraine.

Rejoignez le réseau de parrainage animé par le secours catholique (gratuit et ouvert à tous)

Pour plus d'informations contactez Jacqueline au 06-20-93-62-58



CALENDRIER DES PERMANENCES
DE LA MISSION LOCALE CENTRE BRETAGNE
SUR LE CANTON DE ROHAN

1er semestre 2017



A LA MAIRIE DE ROHAN

de 9 H 00 A 11 H 30

Permanence effectuée par Marie-Laure GLAIS

Mercredi 01 février 2017

Mercredi 01 mars 2017

Mercredi 05 avril 2017

Mercredi 03 mai 2017

Mercredi 07 juin 2017

**Il est préférable de prendre rendez-vous au secrétariat
de la Mission Locale au 02.97.25.38.35**

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR LES MINEURS

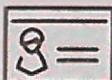


L'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale sera rétablie **à partir du 15 janvier 2017**

QU'EST-CE QUE L'AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST) ?

Elle prend la forme d'un formulaire à télécharger sur le site www.service-public.fr (CERFA n°15646*01), à remplir puis imprimer.

Votre enfant devra l'avoir avec lui ainsi que :



SA PIÈCE D'IDENTITÉ

carte d'identité ou passeport



LA PHOTOCOPIE DU TITRE D'IDENTITÉ DU PARENT signataire du formulaire

Vous n'avez pas à **fournir ces documents à qui que ce soit avant** ; votre enfant doit juste être en mesure de les présenter lors des contrôles aux frontières.

L'imprimé CERFA est le **seul document valable** ; il devra être original (pas de photocopie). Aucune autorisation prenant une autre forme que l'imprimé Cerfa ne sera acceptée.



La mobilité électrique en Morbihan

+ 300 points de charge répartis sur l'ensemble du territoire



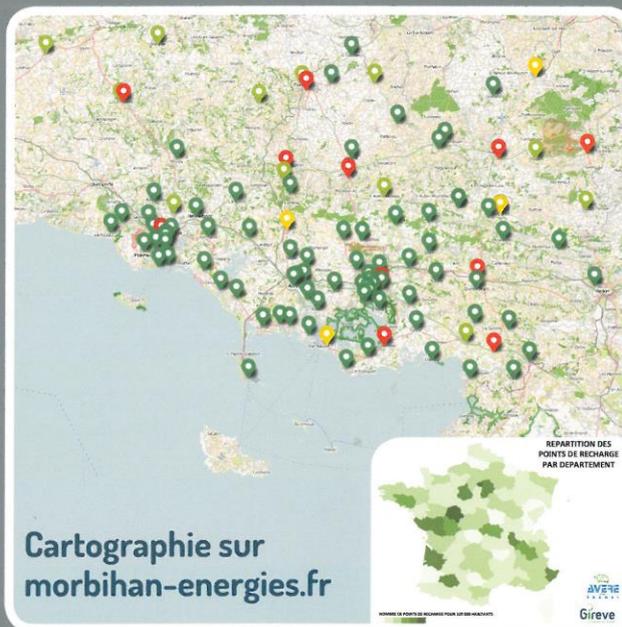
Bornes de recharge Rapide
 > Jusqu'à 100 km en 20 min
 > Câbles attachés (Type 2, CCS, CHADEMO)



Bornes de recharge Semi Rapide
 > Jusqu'à 100 km en 45 min
 > Câbles attachés (Type 2, CCS, CHADEMO)



Bornes de recharge Accélérée
 > Jusqu'à 100 km en 45 min
 > 2 points de charges Type 2 et E/F



Projet soutenu par le programme Investissements d'Avenir de l'Etat et le Conseil Régional de Bretagne



Infos et accès à la recharge accélérée et semi-rapide



Par téléphone : **0 970 830 213**
 (appel non surtaxé - 8h à 20h du lundi au samedi)

Par Internet : **morbihan-energies.fr**



Basculement progressif en mode payant entre le 15 octobre et le 15 novembre 2016



ABONNÉ 18 € TTC / AN
 Accès à l'ensemble des services :
 Réservation, création de favoris, suivi de facturation, état des bornes, alertes SMS...

1,90 € TTC pour 1h30

TARIFS



Prochainement



NON ABONNÉ
 Accès ponctuel à la recharge :
 Pour un usage occasionnel, sans identification préalable et directement devant la borne.

2,40 € TTC pour 1h30

TARIFS



Édition : Morbihan energies * Design illustration tarifs : freepik.com * Impression : Golf imprim - PA de Loroiseau - 24 rue Anlae Comb - 56000 Vannes * Ne pas jeter sur la voie publique



RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



– Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épidémiologique
– Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe et en France dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :

- ▶ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.
- ▶ exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Par ailleurs, l'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;

- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans **précaution particulière** ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

POUR EN SAVOIR PLUS : [HTTP://AGRICULTURE.GOUV.FR/INFLUENZA-AVIAIRE-STRATEGIE-DE-GESTION-DUNE-CRISE-SANTAIRE](http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-santaire)



CONDUIRE SUR LA NEIGE OU LE VERGLAS



Roulez au pas et manœuvrez en douceur

Par temps de grand froid, il faut rouler lentement et donc prévoir plus de temps pour se déplacer. Très souvent, les dérapages ont lieu lorsque le conducteur roule trop vite compte tenu de l'état de la chaussée.

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

Augmentez votre distance de sécurité

Sur chaussée glissante, il ne faut pas hésiter à allonger de façon significative les distances de sécurité. Les dépassements intempestifs, les accélérations soudaines ou les freinages brusques sont autant de risques de perte de contrôle du véhicule en cas de verglas.



Méfiance dans les zones à risques

Les ponts, les zones humides, comme les routes passant en sous bois par exemple, sont autant de zones où le risque de rencontrer du verglas augmente. Soyez vigilant.



Laissez la priorité aux engins de salage

Circulez sur leurs traces



Équipez-vous de pneus spéciaux



INFO'PLUI

Pontivy
Communauté

Réunions publiques sur l'élaboration du PLUi

Lundi 6 février 2017 à 19h30
Salle des fêtes de Saint-Gonnery

Lundi 6 février 2017 à 19h30
Salle Jean Fichet à Séglien

Mardi 7 février 2017 à 19h30
Palais des Congrès de Pontivy

Lundi 13 février 2017 à 19h30
Salle des fêtes de Crédin

Lundi 13 février 2017 à 19h30
Salle polyvalente de Neulliac

Renseignements : www.pontivy-communaute.bzh rubrique INFO'PLUI

REPAS DU C.C.A.S.



Le mardi 22 novembre, le repas du C.C.A.S a réuni une quarantaine de personnes autour d'un repas servi par Régis ROBERT.

Sur la photo : les doyens de l'assemblée : Mme Julitte SAMSON et M. Louis CLEQUIN âgés de 91 ans et Mme Emilienne GUILLO âgée de 90 ans, M. Bernard LE BRETON maire, les adjoints Mme Claudine GICQUEL et M. Kléber LE NORMAND, les membres du C.C.A.S, Mme Katell CORFMAT, membre du conseil municipal. Absent sur la photo : M. David GICQUEL, adjoint.

A l'issue du repas, les élèves de l'école Saint-Louis sont venus partager un moment de jeux de société avec les participants.



REPAS DE L'A.D.M.R.

Le repas annuel de l'A.D.M.R. a eu lieu à la salle Saint-Fiacre, le vendredi 2 décembre 2016. Au cours de cette soirée, le Président M. Jean LE MAY a remercié Mme Marie-Pierre LE METAYER pour ses années de bénévolat et Mme Martine RUAULT, salariée de l'association partant à la retraite.



COLLECTE DE JOURNAUX

La paroisse collecte des journaux tous les 6 mois au profit du C.C.F.D.



RECEPTION DES NOUVEAUX HABITANTS

Le samedi 10 décembre, rencontre des nouveaux habitants avec la municipalité.



CONCOURS DES CALVAIRES ET MAISONS FLEURIS



Remise des prix aux lauréats du concours des calvaires et maison fleuris.

ECOLE SAINT-LOUIS

Spectacle de Noël

Les élèves de l'école Saint Louis nous ont proposé samedi 10 décembre un merveilleux spectacle de Noël aux couleurs de l'Afrique. Nous avons donc pu suivre l'histoire de Kirikou, rythmée par de magnifiques chorégraphies au son de musiques entraînantes. Les enfants ont évolué sur une scène décorée



par leurs propres œuvres.

La venue du Père-Noël a clôturé ce spectacle pour le plus grand bonheur de nos chérubins qui ont reçu un livre et un chocolat. Le Père Noël avait l'air ravi du spectacle présenté et a pris plaisir à faire chanter les enfants pour prolonger la magie de cette soirée.

Cartes postales

Le thème de l'année est en partie lié à l'art dans le monde, la découverte des continents. Dans le but de faire connaissance avec les différents pays, les enfants ont lancé sur facebook un message pour recevoir un maximum de cartes postales et de courrier venant du monde entier. A cette date, les enfants ont déjà voyagé, car ils ont reçu plus d'une dizaine de cartes. Merci à tous les participants et continuez à partager le message pour que nos petits écoliers puissent voyager encore à travers le monde : <https://www.facebook.com/École-Saint-Louis-Radenac-1243280389077852/>



L'A.P.E.L. tient à remercier la municipalité et l'ensemble de la population radenacoise pour leur participation aux opérations "sapins" ainsi que "galettes des rois" qui furent cette année encore de belles réussites.

Bonne et heureuse année 2017 à tous !

La collecte de papiers, bouchons et gourdes de compotes se déroule tous les 3èmes samedi de chaque mois à l'école

ASSOCIATIONS

AMICALE DES PECHEURS

L'amicale des pêcheurs s'est réunie le 15 octobre aux abords de l'étang pour réparer le moine et ainsi retrouver un niveau d'eau correct au printemps.

La cabane aux canards a aussi été nettoyée avant l'hiver et une astuce a été trouvée pour empêcher les cormorans de s'y poser.



R.A.J.



Les bénévoles lors de la soirée Halloween.



La décoration de la salle

VIGILANTE

Soirée raclette de la Vigilante le samedi 19 novembre 2016



COMITE DES FETES

Assemblée générale

Nouveau bureau :
Présidente : Mme Nelly CADIO
Vice-Président : M. Kléber LE NORMAND
Secrétaire : Mme Jessica LE TEXIER
Secrétaire adjoint : M. Yannick LE TEXIER
Trésorier : M. Nicolas GOUJOUN
Trésorière adjointe : Mme Julie CADIO
+ 7 membres



Décoration de la salle lors du réveillon de la Saint-Sylvestre.

CLUB DES FOUGERES

Le club des fougères a fêté les rois le mardi 3 janvier 2017 en partageant la traditionnelle galette.
Le président Jean-Claude GUYOT a présenté ses vœux à l'assemblée et rendu un hommage aux personnes décédées en 2016.
Les nouveaux adhérents sont les bienvenus.
Activités du club : réunion le premier mardi de chaque mois (loto, cartes, boules, repas, buffets...)
Pour tous renseignements : 02-97-60-43-30



SPORT LOISIRS CULTURE

Galette des rois de l'activité PING PONG
Le mardi 9 janvier 2017

ASSOCIATION PLEIN AIR

Les marcheurs de l'association PLEIN AIR se sont réunis le samedi 7 janvier à RADENAC pour l'assemblée générale et la galette des rois. L'activité est ouverte à tous, une cotisation de 15 € a été fixée.

Pour les déplacements 3 € de participation (ou plus si éloigné).

DATE	DEPART	SITE	CONTACT	TELEPHONE
Samedi 28 janvier	13 h 30 RADENAC	St-JEAN-BREVELAY	Marie-Annick	02-97-60-07-91
Samedi 11 février	13 h 30 PLEUGRIFFET	GUILLAC	Raymonde	06-33-65-98-89
Mercredi 22 février	13 h30 REGUINY	REGUINY	Evelyne	07-50-92-63-38
Samedi 25 février	13 h 30 RADENAC	BILLIO	Marie-Pierre	06-73-34-29-61
Samedi 11 mars	14 h 00 REGUINY	SAINT-MAUDE	Gilberte	06-47-73-14-99
Mercredi 22 mars	14 h 00 PLEUGRIFFET	LE CAMBOUT	Raymonde	06-33-65-98-89
Samedi 25 mars	14 h 00 RADENAC	BIGNAN	Marie-Annick	02-97-60-07-91



FESTIVITES A VENIR



RADENAC
**SOIREE
TARTIFLETTE**
SAMEDI 4 FEVRIER 2017
à partir de 19h30

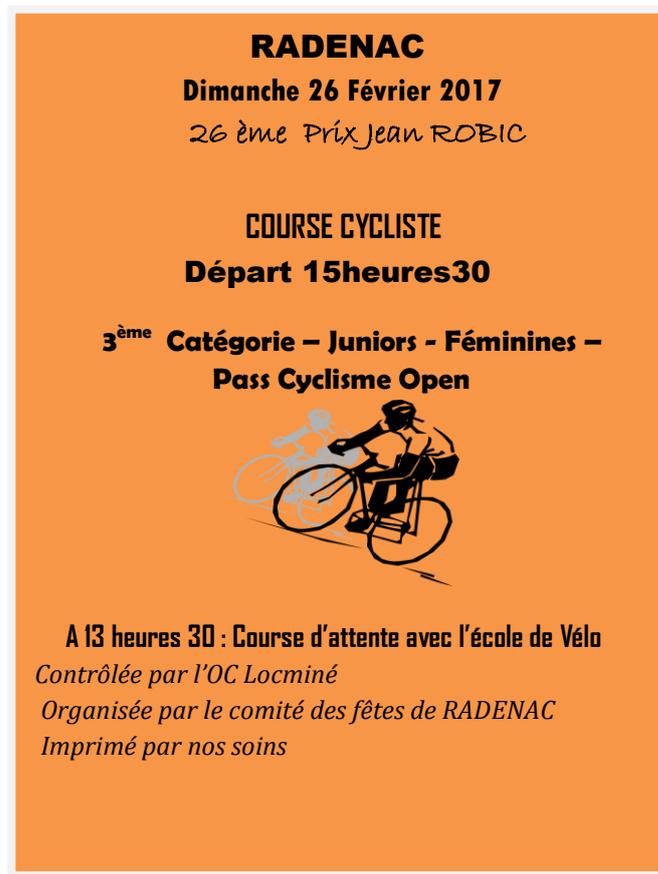
SUR PLACE OU A EMPORTER
Réservation au 06-76-09-96-12

Adulte : 10 €
Enfant : 5 €

MENU
Kir
Crudités
Tartiflette
Salade
Dessert
Café

suivie d'une soirée disco

Organisation R.A.J.



RADENAC
Dimanche 26 Février 2017
26^{ème} Prix Jean ROBIC

COURSE CYCLISTE
Départ 15heures30

**3^{ème} Catégorie – Juniors - Féminines –
Pass Cyclisme Open**



A 13 heures 30 : Course d'attente avec l'école de Vélo
Contrôlée par l'OC Locminé
Organisée par le comité des fêtes de RADENAC
Imprimé par nos soins

VENTE DIRECTE ET ARTISANAT

L'association VDI organise la 1^{ère} édition de la Journée DECOUVERTE VENTE DIRECTE ET ARTISANAT le DIMANCHE 12 MARS 2017 à la salle Saint-Fiacre de 10 h à 18 h. Entrée gratuite.

Tout au long de la journée, les sociétés et créateurs locaux présenteront leurs produits lors d'animations, démonstrations.

C'est également une opportunité pour les demandeurs d'emploi ou les seniors de trouver une activité ou un complément de revenus car plusieurs sociétés auront des offres d'emploi à proposer ; ceux-ci peuvent dès à présent nous envoyer leur curriculum vitae à l'adresse : vgi.developpement@orange.fr en précisant le domaine préférentiel (mode, bijoux, cosmétique, culinaire, produit ménager, distribution de produits alimentaires et producteurs).

Contact : Mme Isabelle SERREAU au 06-18-73-20-45



RADENAC Salle St Fiacre
jeudi 23 mars 2017

LOTO Ouvert à tous !

14H00

Organisé et animé par le Club des Fauçères

**BONS D'ACHAT
PANIERS GARNIS
ET NOMBREUX
AUTRES LOTS**

1 carton : 2,50 €
4 cartons : 10 € + 1 gratuit
buvette et gâteaux sur place

Groupama

AUTREFOIS

Le bourg en 1961



ENFANTS NÉS EN 1948-1949-1950

1^{ère} rangée en haut de gauche à droite : Julia LE FLOCH, Marie-Hélène THOMAS, Christine LE CLAINCHE, Marie-Claire LUGUE, Marie-Thé LE METAYER, Anne-Marie CADORET, Cécile EONNET, Maria BERNARD.

2^{ème} rangée : Blandine LE METAYER, Lucette THOMAS, Monique LEVEQUE, Chantal LAMOUR, Nicole THOMAS, Marie-Christine GRIGNON, Annick THOMAS, Lucie LE MAY.

3^{ème} rangée : Annie MAHIEUX, Germaine LE MAY, Nicole GICQUEL, Alice MAUGAN, Gillette JOUCHET, Blandine DANET, Anne-Marie BILLY, Josiane DAOUS.

4^{ème} rangée : Joël LEVEQUE, Charles BILLY, Michel LE NORMAND, Bernard GICQUEL, Noël COBIGO, Hervé LE BRAZIDEC, Jean-Yves JOUCHET.

5^{ème} rangée en bas : Bernard LAMOUR, Gérard EONNET, René LE LARGE, Jean-Yves SAMSON, Bernard LE LARGE

CALENDRIER DES FETES

<u>FÉVRIER</u>			
Samedi	4	Soirée savoyarde	R.A.J.
Dimanche	5	Assemblée générale	Amicale des pêcheurs
Vendredi	10	Galette des rois	Gym/musculation
Dimanche	26	Course cycliste Jean ROBIC	Comité des fêtes
<u>MARS</u>			
Samedi	4	Repas des chasseurs	A.C.C.A.
Samedi	11	Concours de belote	R.A.J.
Dimanche	12	Vende directe artisanat	V.D.M.
Samedi	18	Jambon à l'os	Vigilante
Jeudi	23	Loto	Club des fougères
Dimanche	26	Concours de pêche	A.C.C.A.
<u>AVRIL</u>			
Samedi	1	Carnaval	A.P.E.L.
Lundi	3	Don du sang	E.F.S.
Dimanche	16	Chasse à l'œuf	R.A.J.
Dimanche	16	Concours de pêche	A.C.C.A.
<u>MAI</u>			
Lundi	1	Randonnée pédestre + vide greniers	Comité des fêtes
Dimanche	7	Concours de pêche	Amicale des pêcheurs
Dimanche	14	Loto	Club des fougères
<u>JUIN</u>			
Dimanche	11	Tournoi de foot	Vigilante
Dimanche	18	Kermesse de l'école Saint-Louis	O.G.E.C.
<u>JUILLET</u>			
Mardi	11	Loto	Club des fougères
<u>AOÛT</u>			
Dimanche	27	Pardon de Saint-Fiacre	Paroisse
<u>SEPTEMBRE</u>			
Jeudi	14	Loto	Club des fougères
<u>OCTOBRE</u>			
Samedi	14	Plats à emporter	A.P.E.L.
Samedi	28	Halloween	R.A.J.
<u>NOVEMBRE</u>			
Samedi	18	Raclette	Vigilante
<u>DECEMBRE</u>			
Samedi	16	Arbre de Noël	A.P.E.L.
Dimanche	31	Réveillon	Comité des fêtes